

# Honoraires en CHF

Yasmine Alexandra Paez, Fondatrice de la Clinique podologique Paez Sàrl, Team Manager est :



- PME Reconnue pour Pratiquer à la Charge de l'AOS / RCC : Z520133
- Membre Société Suisse des Podologues (SSP - VD)
- Membre Société Suisse des Soins des pieds cosmétiques (SFPV, ZH)

## 2 Différents services des soins des pieds :

# soins spécialisés en affection à risques : **PODOLOGIE = médical**

# soins d'entretien simple : **Soin des pieds COSMÉTIQUE = non médical**

*En podologie et soin cosmétique, application des protocoles de stérilisation selon les normes de « Bonnes pratiques SwissMedic ».*

Prestations	Remarques et minutes approximatives	PODOLOGIE	COSMÉTIQUE
Première consultation et suivantes	30' pour un soin partiel ou local 60' pour un soin complet	80,50 136,00	60,00 110,00
Uniquement en accord avec les soignantes	15'	52,75	35,00
Soin à domicile distance 5km maximum de la Clinique	45' + le temps de déplacement en km.	Env. 150,00	Env. 130,00
Cryothérapie cosmétique	Durant la séance de soin et par application à l'unité / <b>env. 5'</b>	15,00	15,00
Onychoplastie (ONP) reconstruction d'un ongle traumatisé ou reconstruction esthétique	30' / en plus d'une séance de soin nécessaire à la pose	100,00	100,00
ONP locale	10'	30,00	30,00
Orthonyxie passive	10'	30,00	30,00
Orthonyxie active	20'	80,00	Pas de service
Orthoplastie sur mesure	15'	40,00	Pas de service
Produit de protection contre la pression Ruck silicone	Durant la séance de soin et par application à l'unité / <b>env. 5'</b>	10,00 à 20,00	10,00 à 20,00
Examen clinique (EC) analyses : Empreintes / Morphologie / Stabilité / Asymétrie	45'	150	Pas de service
Semelles sur mesure avec EC Décharge et/ou soutien	120'	400	Pas de service
Paiement sous facture à 10 jours	Tâche administrative suppl. de minimum 15'	10,00	10,00

Conditions générales (CG) pour toutes consultations : Tous les nouveaux patients-clients sont tenus de remplir un formulaire « Nouveau patient-client » autant en podologie qu'en pédicure cosmétique, alors ils s'engagent à régler la prestation fournie dans son intégralité à la fin de la consultation soit en espèce, soit par cartes bancaires ou Twint. Les factures BV sont uniquement accordées en cas de prise en charge sous curatelle du patient et la démarche doit être annoncée durant la prise de rendez-vous par le « Nouveau patient-client ». En prenant rendez-vous, les patients-clients s'engagent à modifier ou annuler les rendez-vous dans les délais impartis, sans quoi la prestation sera facturée dans son intégralité pour la podologie et au prix de CHF 35.- pour la cosmétique. Les patients-clients sont informés des CG sur la gestion des données de notre entreprise via le document RGPD disponible sur notre page WEB et par conséquent, en prenant rendez-vous, les patients s'engagent et acceptent les CG de notre entreprise sur notre gestion des données.

Mise à jour, le 01.01.2024